

Le 4 février 2015

À une session ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **QUATRIÈME jour du mois de FÉVRIER de l'an deux mille QUINZE**, à l'heure et à l'endroit habituels des séances.

**SONT PRÉSENTS:** Mesdames Gaétane Gaudreau Langlois et Janet Cooper, ainsi que Messieurs Pierre Martineau, George C. Atkin, Dany Brodeur et Christian Laporte.

**TOUS FORMANT QUORUM** sous la présidence de madame la mairesse Francine Caron Markwell.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière Me Josiane Hudon, est également présente conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

Il y a 6 personnes dans l'assistance.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse Francine Caron-Markwell procède à l'ouverture de la séance, il est 19 h 30.

15-02-024

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur  
Il est résolu*

**QUE** l'ordre du jour soit adopté avec la modification proposée.

ADOPTÉE

15-02-025

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

*Il est proposé par la conseillère Janet Cooper  
Appuyé par le conseiller George Charles Atkin  
Il est résolu*

**QUE** les procès-verbaux des séances du 14 et du 19 janvier 2015 soient adoptés tel que déposés.

ADOPTÉE

### 4. SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL / COMPTE RENDU DE LA MRC

- Demande du mot de passe accès internet pour les visiteurs : **Canton778**
- Note envoyée pour aviser les citoyens que des courriers indésirables avaient été envoyés via la municipalité
- Popote roulante a débuté

#### **MRC**

- **21 janvier** Comité culturel : plan d'action pour 2015
- CLD : fin d'emploi ce vendredi 6 février, en attendant l'adoption du projet de loi (probablement en avril) des contrats à durée déterminée seront donnés à certains employés. Le service doit rester le même. Robert Rodrigue a été nommé comme directeur intérim.
- Comité d'aménagement : démarrage d'un projet de banque de terre
- **26 janvier** : Comité de suivi du PDZA. Exemple d'actions : réviser et harmoniser les règlements municipaux touchant les activités agricoles, le

représentant du MAPAQ suggère de voir la réglementation actuelle des municipalités et proposer des règles.

- **27 janvier** : rencontre des municipalités riveraines (Memphrémagog), uniformisation de la tarification 2015, descente à bateaux. Dossier amarrage des embarcations : beaucoup de plaintes en 2014, ce qui demande beaucoup de temps aux patrouilleurs. Les plaignants sont invités à prendre connaissance du règlement où il est question de la possibilité de gérer une partie du lit d'un plan d'eau par l'entremise d'un bail avec la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État, ce qui leur permettrait de s'assurer personnellement qu'aucun utilisateur n'occupe la zone louée.

Il y avait une bonne collaboration en 2008 avec eux mais plus maintenant, une rencontre est prévue avec eux.

- **29 janvier** : CCDD Programme d'échantillonnage 250\$/station pour les 5 échantillons, même prix que l'an passé. Alexandra Roy offre de rencontrer les comités d'environnement pour donner des explications sur les résultats.

Arbustes en mai

Campagne de sensibilisation PGMR, campagne qui perdure, il est question des bacs.

On devrait plutôt récompenser les efforts des citoyens, selon certains membres du comité il y a trop de polices vertes.

## **5. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

M. Beaudry s'interroge par rapport aux "Coeurs Villageois" à savoir si la municipalité ne pourrait pas en faire partie.

Mme Roberge soulève la problématique des lumières au parc Thayer qui ne s'allument et ne s'éteignent pas régulièrement aux bonnes heures. Elle indique également le manque d'esthétisme de la bonbonne de propane reliée à la génératrice de la Mairie. Finalement, cette dernière désire savoir si l'incident sur le chemin Sheldon de la semaine dernière a eu des répercussions au niveau écologique.

Un citoyen désire connaître quels sont les moyens pour récompenser les citoyens qui font du compost et demande s'il y a présentement des endroits dépositaires de styromousse.

## **6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS**

La liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier est déposée aux membres du conseil. La correspondance peut être consultée au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

## **7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

### **7.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis**

Le rapport des permis émis est déposé auprès des membres du Conseil.

### **7.2 Dépôt du Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme**

Aucune réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme n'a eu lieu en janvier dernier.

### **7.3 Dépôt du Procès-verbal du Comité Consultatif en Environnement**

Aucune réunion du Comité Consultatif en Environnement n'a eu lieu en janvier dernier.

### **7.4 Dépôt du Rapport d'inspection forestière**

Le rapport des inspections forestières du mois de janvier est déposé aux membres du conseil.

15-02-026

**7.5 Demande de dérogation mineure pour le propriétaire du 161 chemin d'Arrow Head**

**ATTENDU QUE** le propriétaire de l'immeuble situé au 161 chemin Arrow Head sur le lot no 4 922 684, demande une dérogation mineure afin de porter la marge de recul minimale latérale requise pour un bâtiment principal à 2.04 mètres au lieu de 5 mètres, tel que requis actuellement dans le *Règlement de zonage numéro 212-2001*, article 5.9 grille F;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme a pris connaissance des faits et recommande au Conseil municipal d'accorder la présente demande de dérogation mineure telle que présentée;

**ATTENDU QU'**un avis a été publié conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, en date du 16 janvier dernier;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte  
Appuyé par le conseiller George Charles Atkin  
Il est résolu***

**QUE** le conseil appuie les recommandations du C.C.U. et accorde la présente demande de dérogation mineure telle que présentée.

ADOPTÉE

15-02-027

**7.6 Demande de dérogation mineure pour le propriétaire du 62 chemin Lac Lovering**

**ATTENDU QUE** le propriétaire de l'immeuble situé au 62, chemin du Lac Lovering sur le lot no 4 923 896, demande une dérogation mineure afin de porter la marge recul avant d'un bâtiment accessoire à 3.91 mètres au lieu de 6, tel que requis actuellement dans le *Règlement de zonage numéro 212-2001*, article 5.9, grille F;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme a pris connaissance des faits et recommande au Conseil municipal d'accorder la présente demande de dérogation mineure telle que présentée;

**ATTENDU QU'**un avis a été publié conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, en date du 16 janvier dernier;

***Il est proposé par le conseiller George Charles Atkin  
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur  
Il est résolu***

**QUE** le conseil appuie les recommandations du C.C.U. et accorde la présente demande de dérogation mineure telle que présentée.

ADOPTÉE

15-02-028

**7.7 Règlement 371-2014 amendant le règlement de zonage no 212-2001 - adoption du règlement**

**ATTENDU QUE** le conseil a adopté un premier projet du règlement no 371-2014 amendant le règlement de zonage 212-2001 lors d'une séance ordinaire tenue le 14 janvier dernier par la résolution no 15-01-007;

**ATTENDU QU'**une séance de consultation publique sur le projet de règlement a eu lieu le 4 février à 19h;

**ATTENDU QUE** deux modifications mineures ont été apportées depuis l'adoption du premier projet, soit:

- article 2: le mot conservation a été remplacé par le terme "conversion" partout là où il apparaît;

- article 5 paragraphe 13: ajout des termes suivants à la fin du paragraphe: " dans la zone inondable.";

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper  
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil adopte le règlement no 371-2014 amendant le règlement de zonage 212-2001. Ce règlement aura pour objet d'amender le règlement 212-2001 afin d'ajouter de nouvelles dispositions à la suite de l'adoption par la MRC de Memphrémagog du règlement 12-12 modifiant le schéma d'aménagement révisé. Les modifications concernent principalement:

- la mise à jour des dispositions sur les zones inondables, les rives, le littoral et les milieux humides;
- la mise à jour des dispositions sur l'abattage d'arbres;
- la mise à jour de certaines définitions.

**QUE** les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

15-02-029

**7.8 Démarche de planification stratégique pour le département d'urbanisme**

**ATTENDU QUE** le conseil désire revoir la vision de la municipalité concernant le développement durable et l'aménagement territorial;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une offre de service de la firme EXP pour ce faire;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte  
Appuyé par le conseiller George Charles Atkin  
Il est résolu***

**QUE** le conseil approuve l'offre de service de la firme EXP au montant de 14 000 \$ taxes en sus afin de fournir à la municipalité les services d'urbanistes-conseils et accompagnateurs dans la réalisation d'une démarche stratégique. Le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 61001 453.

ADOPTÉE

15-02-030

**7.9 Cartographie des milieux humides du territoire municipal**

**ATTENDU QUE** la municipalité ne possède aucune cartographie de l'ensemble des milieux humides situés sur le territoire, à l'exception de 6 tourbières indiquées par la MRC;

**ATTENDU QUE** le fait de ne pas avoir l'information complète ne permet pas aux inspecteurs en urbanisme et environnement de bien faire appliquer le règlement de zonage à ce titre, en plus de ne pas être en mesure de fournir aux citoyens une information complète quant aux autorisations nécessaires pour l'exécution de divers travaux;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une offre de service de la firme SM Aménatech inc. à ce titre;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper  
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur  
Il est résolu***

**QUE** le conseil approuve l'offre de service datée du 14 novembre 2014 de la firme SM Aménatech inc. au montant de 11 600 \$ taxes en sus afin d'effectuer la délimitation et la cartographie des milieux humides sur l'ensemble du territoire municipal. Le montant de la dépense est approprié à même le Surplus libre.

ADOPTÉE

15-02-031

**7.10 Demande de M. Christopher Hinton à la CPTAQ concernant des droits acquis sur le lot 4 923 059 du cadastre du Canton de Stanstead**

**ATTENDU QUE** M. Hinton désire présenter une demande auprès de la *Commission de la protection du territoire agricole du Québec* (ci-après nommée CPTAQ), afin d'autoriser le déplacement de sa zone reconnue pour son droit acquis de 5 000 m<sup>2</sup> à l'emplacement actuel des bâtiments existants;

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance de ladite demande et que selon l'inspecteur municipal, la présente requête est conforme aux règlements municipaux;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Appuyé par le conseiller Christian Laporte  
Il est résolu***

**QUE** le conseil appuie la demande de M. Christopher Hinton auprès de la CPTAQ compte tenu de ce qui précède.

**QUE** le préambule de la résolution en fait partie intégrante.

ADOPTÉE

**7.11 Avis de motion pour le Règlement 373-2015 amendant le règlement no 227-2002 relatif aux moules zébrées**

La conseillère Gaétane Gaudreau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un Règlement 373-2015 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le titre du règlement 227-2002 par rapport aux moules zébrées et d'apporter l'ajout de définition et certaines précisions relativement aux endroits concernés.

**8. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE**

15-02-032

**8.1 Subvention pour l'amélioration du chemin Camber dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal**

**ATTENDU QUE** la Municipalité avait fait une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour les travaux relatifs à l'amélioration des chemins Camber et Noël;

**ATTENDU QUE** finalement les travaux ont eu lieu uniquement sur le chemin Camber, et ont totalement été exécutés à ce jour pour un montant total de 35 600 \$;

***Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur  
Appuyé par le conseiller George Charles Atkin  
Il est résolu***

**QUE** le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Camber pour un montant subventionné de 35 600 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports.

**QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

15-02-033

**8.2 Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2015**

**ATTENDU QUE** la Municipalité du Canton de Stanstead a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2015;

**ATTENDU QUE** l'article 14.7.1 du *Code municipal*;

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

**ATTENDU QUE** la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *le chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Appuyé par le conseiller Christian Laporte  
Il est résolu***

**QUE** la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure en solution liquide*) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2015.

**QUE** la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres.

**QUE** si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

**QUE** pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée.

**QUE** la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres.

**QU'**un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

15-02-034

### **8.3 Nouveaux membres du comité de voirie**

**ATTENDU** le départ du conseiller Dany Brodeur à titre de président du comité voirie, il y a lieu de le remplacer;

***Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur  
Appuyé par la conseillère Janet Cooper  
Il est résolu***

**QUE** le Conseil désigne le conseiller George Charles Atkin, déjà membre, à titre de président du comité de voirie;

**QUE** le conseil désigne le conseiller Pierre Martineau comme nouveau membre du comité de voirie.

ADOPTÉE

**8.4 Cr ation du comit  de s lection pour l'embauche du responsable de la voirie et des infrastructures**

*Le sujet est retir  de l'ordre du jour.*

15-02-035

**8.5 Programme d'aide   l'entretien du r seau routier local - reddition de comptes 2014**

**ATTENDU QUE** le minist re des Transports a vers  une compensation de 127 433 \$ pour l'entretien du r seau routier local pour l'ann e civile 2014;

**ATTENDU QUE** les compensations distribu es   la municipalit  visent l'entretien courant et pr ventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les  l ments des ponts, situ s sur ces routes, dont la responsabilit  incombe   la municipalit ;

**ATTENDU QUE** la pr sente r solution est accompagn e de l'Annexe A identifiant les interventions r alis es par la municipalit  sur les routes susmentionn es;

**ATTENDU QU'**un v rificateur externe pr sentera dans les d lais signifi s pour le d p t de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport sp cial de v rification externe d ment compl t ;

***Il est propos  par le conseiller Christian Laporte  
Appuy  par la conseill re Ga tane Gaudreau  
Il est r solu***

**QUE** la municipalit  du Canton de Stanstead informe le minist re des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et pr ventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les  l ments des ponts, situ s sur ces routes, dont la responsabilit  incombe   la municipalit , conform ment aux objectifs du Programme d'aide   l'entretien du r seau routier local.

**QUE** le conseil mandate la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour agir   titre de v rificateur externe dans ce dossier. Le montant de la d pense est appropri    m me le poste budg taire no 02 13000 413.

ADOPT E

**9. TR SORERIE ET ADMINISTRATION**

15-02-036

**9.1 Approbation des comptes pay s et payables –Janvier/F vrier 2015**

***Il est propos  par le conseiller Dany Brodeur  
Appuy  par la conseill re Janet Cooper  
Il est r solu***

**QUE** le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis pour les mois de janvier et f vrier 2015, et autorise la directrice g n rale et/ou son adjointe,   payer du fonds g n ral les comptes fournisseurs conform ment   la liste approuv e.

Total des comptes pay s : **88 122,05 \$**  
Total des comptes   payer: **57 114,88 \$**

**QUE** le conseil approuve la liste des salaires pour le mois de janvier,   savoir :

Salaires des employ s : **32 614,78 \$**  
Salaires des  lus : **4 458,78 \$**  
Membres C.C.U.: **117,48 \$**  
Membres CCE: **78,32 \$**

ADOPT E

**9.2 Rapport des recettes et des d penses du mois**

Le rapport des recettes et des d penses du mois est d pos  aupr s des membres du Conseil.

### **9.3 Rapport des activités financières et disponibilité budgétaire**

Le rapport des activités financières et de la disponibilité budgétaire est déposé auprès des membres du Conseil.

### **9.4 Rapport du temps et des déplacements du personnel**

Le rapport du temps et des déplacements du personnel est déposé auprès des membres du Conseil.

### **9.5 Rapport des délégations de pouvoir**

Le rapport des délégations de pouvoirs de la directrice générale, de l'adjoint de la voirie et du chef pompier sont déposés auprès des membres du conseil.

15-02-037

### **9.6 Formation pour la directrice générale - Gérer les employés avec succès**

**ATTENDU QUE** la directrice générale souhaiterait participer à la formation intitulée "Gérer les employés avec succès", offerte par la COMAQ les 26 et 27 mars prochains à Trois-Rivières;

**ATTENDU QUE** la formation se veut pertinente pour la directrice générale qui est responsable de la gestion du personnel de la municipalité;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte  
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur  
Il est résolu***

**QUE** le conseil municipal accorde la dépense de 825 \$ taxes en sus pour l'inscription de la directrice générale Josiane Hudon à la formation intitulée "Gérer les employés avec succès" donnée par la COMAC les 26 et 27 mars prochains à Trois-Rivières.

**QUE** toutes les dépenses liées à l'hébergement, les repas, stationnement et frais de déplacement soient remboursés sous réserves des pièces justificatives et en conformité avec le manuel de l'employé.

**QUE** le montant de la dépense soit approprié à même les postes budgétaires no 02 13000 454 et 02 13000 310.

ADOPTÉE

## **10. HYGIÈNE DU MILIEU**

## **11. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **11.1 Dépôt du rapport du service incendie**

Le rapport des activités mensuelles du département incendie est déposé aux membres du conseil.

15-02-038

### **11.2 Demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires**

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**ATTENDU QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**ATTENDU QU'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;



**ATTENDU QUE** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**ATTENDU QUE** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Canton de Stanstead désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Canton de Stanstead prévoit la formation de 19 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Memphrémagog en conformité avec l'article 6 du Programme;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Appuyé par la conseillère Janet Cooper  
Il est résolu***

**QUE** le conseil désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Memphrémagog.

ADOPTÉE

## **12. LOISIRS ET CULTURE**

**15-02-039**

### **12.1 Augmentation salariale du préposé à la patinoire**

**ATTENDU QUE** le responsable de la patinoire avait été embauché à raison de 12.50\$ de l'heure, tel qu'il appert de la résolution no 14-12-996;

**ATTENDU QUE** l'adjoint à la voirie devait faire l'entretien de la patinoire en dehors des heures de surveillance mais qu'il ne peut plus le faire compte tenu qu'il remplace temporairement le responsable de la voirie;

**ATTENDU QU'**une augmentation serait justifiée compte tenu de l'augmentation de la charge de travail;

***Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur  
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil augmente le salaire horaire du préposé à la patinoire M. John Langevin de 0.50\$, pour le porter à 13,00\$ de l'heure, rétroactivement au 1er février 2015 et ce jusqu'à la fin de son contrat.

ADOPTÉE

**15-02-040**

### **12.2 Création et la mise sur pied d'un comité de pilotage MADA**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de créer le comité de pilotage MADA;

**ATTENDU QUE** le mandat dudit comité étant l'élaboration de la politique municipale des aînés et de son plan d'action;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Appuyé par le conseiller Georges Charles Atkin  
Il est résolu***

**QUE** le conseil désire créer le comité de pilotage MADA, et désigne ainsi les membres et leurs responsabilités respectives:

Mme Hélène Hamel - coordonnatrice du projet  
Mme Micheline Roberge - représentante des aînés  
M. Dany Brodeur - conseiller municipal responsable du dossier "Aînés"  
Mme Alison d'Anglejan Chatillion - représentante des aînés  
Mme Mylène Brassard - communications  
M. Marc Daigle - consultant en loisirs et organisation  
M. Marco Beauvais - consultant en loisirs et organisation  
Mme France-Hélène Côté - consultante en services sociaux  
M. André Langevin - support technique C.A.M.F.  
M. Dany Gagné - support technique du CSSS Memphrémagog

ADOPTÉE

15-02-041

**12.3 Allocation d'un montant à l'ACCS pour la location d'un local relativement à l'entreposage du mobilier**

**ATTENDU** la fermeture du centre communautaire de Fitch Bay;

**ATTENDU QUE** l'ACCS se servait de ce bâtiment pour entreposer leurs chaises et tables et que l'association devra dorénavant utiliser un autre local moyennant un coût mensuel d'entreposage;

**ATTENDU QUE** la municipalité est prête à assumer les coûts d'entreposage pour l'ACCS;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper  
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur  
Il est résolu***

**QUE** le conseil accorde un montant de 600 \$ pour l'année 2015 à l'ACCS, pour les frais reliés à l'entreposage de leur mobilier au sous-sol de l'Église St-Ephrem (50\$/mois). Le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 70120 996.

ADOPTÉE

15-02-042

**12.4 Allocation d'un montant à l'ACCS pour la réalisation de la fête des Neiges**

**ATTENDU** l'événement de la fête des Neiges qui aura lieu le 28 février prochain;

**ATTENDU QUE** l'ACCS a demandé un montant de 1 000\$ à la municipalité pour la réalisation de l'activité;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper  
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil accorde à l'ACCS un montant de 1000 \$ pour la réalisation de l'événement de la Fête des Neiges. Le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 70120 996.

ADOPTÉE

**13. VARIA**

**14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTION**

Mme Roberge mentionne que le comité MADA sert aussi à établir la politique familiale.

Des discussions ont lieu concernant le sondage, dont les résultats seront affichés sur le site internet de la municipalité la semaine prochaine, ainsi que de la rencontre donnée par le MCI relativement à la Baie de Fitch qui se tiendra le 21 février prochain à 9h30. Un rappel par infolettre sera fait par la municipalité à cet égard.

15-02-043

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

La levée de la séance est proposée par la conseillère Gaétane Gaudreau, il est 20h13.

---

**Francine Caron-Markwell,  
Mairesse**

---

**Me Josiane Hudon,  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière**